



Objet : attestation orage de grêle

ATTESTATION

Je soussignée, Marie-Claire NE, Maire de la commune d'ARTIGUELOUTAN,

Atteste qu'un orage de grêle, d'une ampleur exceptionnelle, a frappé notre commune le lundi 20 juin 2022 à partir de 21 heures.

De nombreux dégâts ont été recensés sur des biens privés et publics.

La présente attestation, est délivrée pour servir ce que de droit.

Le Maire,

Marie-Claire NE.

